COMITÉ RÉGIONAL BRETAGNE

Rennes, le 26 novembre 2026

DESTINATAIRES :

- Clubs GR 22/35/29
- Membres CT GR
- Déroulement

Réf : CR53 C D12
Affaire suivie par : Nathalie CORDEAU
Objet : Compétition Régionale des individuels Régional A, Fédéral et Performance et Coupes N2/N3 GR – 12 et 13 Décembre 2026 – NOYAL SUR VILAINE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons que la compétition Régionale des individuels régional A, Equipe N1 et N2, Performance et Coupes N2/N3 de Gymnastique Rythmique se déroulera :

Le samedi 12 décembre et le dimanche 13 décembre 2026

Salle Vitalia

64 Avenue du Général de Gaulle 35 530 NOYAL SUR VILAINE

Selon l'organigramme suivant :

SAMEDI 12 DECEMBRE 2026

10h00 à 10h45 *Réunion des juges Coupes N2 & N3*

- *11h00 à 11h45 Coupes N2*
- 11h45 à 11h55 Pause
- 11h55 à 12h35 Coupes N2 et N3

PALMARES VERS 12h45

13h15 à 14h05 *Réunion des juges*

- *14h30 à 16h10 REG A 12-13 ans / Equipes N1 14-17 ans & Equipes N1 18 ans et plus*
- 16h30 à 18h00 REG 16-17 ans, N2 13 ans et moins (2 gyms) / REG A 10-11 ans
- 18h20 à 20h20 Equipes N2 18 ans et plus / REG A 18 ans et plus

PALMARES VERS 20h35

DIMANCHE 13 DECEMBRE 2026 :

8h45 à 9h50 *Réunion des juges (à CONFIRMER)*

10h00 à 11h20 REG A 14-15 ans / N2 14 ans et plus (2gyms)

11h40 à 13h00 Equipes N2 14-17 ans / Equipes 13 ans et moins

14h00 à 16h30 NAT 8/9 – 10 – 11 NAT 12 – 13 – 15 – 16 – 17 – 18 et plus NAT A 18 ans et plus

PALMARES VERS 16h45

DJGYM : Pour les catégories suivantes, merci de bien enregistrer les musiques de vos gymnastes aux engins suivants :

- Régional A 10-11ans : Engin libre
- Régional A 12-13ans : Engin libre
- Régional A 14-15ans : Engin libre
- Régional A 16-17ans : Engin libre
- Régional A 18 ans & + : Engin libre
- National B 18 ans & + : Cerceau et engin libre

Pour toutes les équipes N1 et N2 (3 ou 4 gymnastes, merci d'enregistrer les musiques avec le bon engin de la gymnaste.

- **Forfaits** : il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface Engagym

  - Forfait déclaré pour la date de forclusion **(2 décembre 2026)** : pas de droit d'engagement à régler (sauf si demande de repêchage pour le niveau supérieur), pas d'amende ;
  - Forfait justifié après la date de forclusion **(après le 2 décembre 2026)** : droit d'engagement dû, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire…). **Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.**
  - Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement dû et application de l'amende en vigueur. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.

- **Règlement des engagements** : montant de l'engagement : se référer à Engagym. Le bordereau automatiquement édité fait office de facture et correspond au montant des droits d'engagements dus arrêtés au **2 décembre 2026**.

  Attention le montant exact du bordereau sera effectif au 2 décembre 2026 (tout bordereau téléchargé avant cette date ne tiendra pas compte des éventuels forfaits).

  Les gymnastes ne seront pas autorisées à concourir si les engagements n'ont pas été réglés.

  Le règlement des droits d'engagements est à effectuer en privilégiant le virement auprès du Comité Bretagne de Gymnastique. Si paiement par chèque, merci de le libeller à l'ordre de « Comité de Bretagne FFGym » et de l'adresser au Comité Bretagne de Gymnastique - 4 allée Marie Berhaut – 35000 Rennes.

Juges : Les clubs doivent :

Pour les clubs ayant des coupes N2/N3, obligation de proposer 2 juges pour toutes les rotations de la compétition COUPES N2/N3 dont au moins 1 juge niveau 2
Obligatoirement proposer 2 juges pour toutes les rotations de la compétition dont au moins 1 juge de niveau 3. Possibilité de proposer des juges en plus.

Si vous cherchez un juge, voici la procédure :

- *Merci d'envoyer un mail au Comité de Bretagne qui diffusera aux clubs*

Si vous bénéficiez d' un juge d'un autre club, voici la procédure :

- *Le président de votre club doit envoyer un mail au président du club auquel vous demandez ET au Comité de Bretagne.*
- *Après accord du club auquel vous demandez, votre club engage sur Engagym le juge*

Tout club qui dérogera à cette règle se verra infliger les sanctions prévues. Amende 305 euros à régler avant le début de la compétition. Sanction : Amende 305 euros à régler avant le début de la compétition.

Les juges doivent OBLIGATOIREMENT participer à la réunion de juges. Les juges doivent être en tenue réglementaire. Les engagements des juges **sont à faire avant le 2 décembre 2026** sur engagym.

Conformément à la règlementation Nationale, merci de respecter les règles de discipline et les tenues vestimentaires pour les entraîneurs et les gymnastes sous peine d'amendes / pénalités.

- **L'ordre de passage** sera consultable 7 jours avant la compétition sur le site du comité www.ffgymbretagne.com

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations sportives.

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE
COMITE DE BRETAGNE

Franck DUFOUR

Assistant Technique du Comité Bretagne de Gymnastique